

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 avril 2011

Auteur: Sophie EULACIA

Date: 3 avril 2011

Le 3 avril 2011 à 13h45 s'est tenue à PARIS (75) l'Assemblée Générale ordinaire annuelle de l'association Césarine.

Etaient présentes :

Isabelle BIANCHI	Sabine GUEBLI
Julie BRAU	Sonia HEIMANN
Emmanuelle CONSEIL	Sabine GUEBLI
Elizabeth DELEUZE	Sonia HEIMANN
Carole DI GIUSTO	Aline MARTIN-PLANCHE
Sophie EULACIA	Elodie RAYNAL-MELCHI
Karine GARCIA-LEBAILLY	Karine RUCKEBUSCH
Myriam GODEFROY-AGRAM	

Présentes sur invitation

Maureen BETHUNE
Patricia BIGAUD
Claire DERAM

Absentes représentées

Aude ALEXANDRE-ORRIN, représentée par Isabelle BIANCHI
Géraldine BERTRAND, représentée par Elizabeth DELEUZE
Emmanuelle CONSEIL, représentée par Karine RUCKEBUSCH
Bénédicte FORGET, représentée par Elizabeth DELEUZE
Delphine HALLE, représentée par Sonia HEIMANN
Stéphanie LANGELEZ, représentée par Karine RUCKEBUSCH
Ariane ROBERT, représentée par Sophie EULACIA

Absentes non-représentées

Amandine CHARBONNIER	Véronique PELLEREAU
Valérie GONDA	Catherine SACRE
Michelle MAES	

Le Quorum requis étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement statuer sur les points portés à sa connaissance.

Myriam GODEFROY-AGRAM est désignée secrétaire de séance.

Aline MARTIN-PLANCHE est désignée présidente de séance.

1. Point sur l'organigramme de l'association

L'Assemblée Générale s'ouvre sur une intervention d'Aline MARTIN-PLANCHE pour redéfinir le projet de l'organigramme. Elle rappelle les fonctions des responsables de secteur et l'autonomie dont elles disposent dans le cadre de leurs fonctions.

Il est posé la question de la nécessité de la validation des actions des membres par le Conseil d'Administration. A ce sujet, Isabelle BIANCHI évoque l'importance de l'intervention des anciennes pour avancer et s'assurer que les projets vont dans le bon sens.

Il est proposé qu'Aline MARTIN-PLANCHE réponde de façon hebdomadaire, au nom du Conseil d'Administration, aux questions des membres actives.

L'insertion d'un module de type « J'aime » Tel qu'il existe sur « Facebook » sur le forum de travail est proposé. Sonia HEIMANN indique que l'hébergeur ne peut pas intégrer ce genre de module et que sa mise en place est compliquée.

2. Modifications de la composition du Conseil d'Administration

Il est porté à la voix des membres actives présentes, la proposition de cooptation au conseil d'administration d'Isabelle BIANCHI et de Aude ALEXANDRE-ORRIN, animatrice de la région Bourgogne, qui s'étaient portées candidates à la proposition du conseil d'administration.

Les cooptations d'Isabelle BIANCHI et de Aude ALEXANDRA-ORRIN, sont votées à l'unanimité par les présentes.

Suite au démission de Sabine GUEBLI et Delphine HALLE, leurs postes respectifs de trésorière et de secrétaire sont proposées aux adhérentes présentes.

Carole DI GIUSTO se porte candidate pour le poste de trésorière, Sophie EULACIA pour celui de secrétaire, elles sont élues à l'unanimité des présentes.

Enfin, Sonia HEIMANN annonce la fin de sa mise en disponibilité.

3. Rapport financier 2010

Sabine GUEBLI quitte son poste de trésorière, qui sera désormais occupé par Carole DI GIUSTO.

Aussi le compte BNP a définitivement cloturé en décembre 2010.

En 2010, malgré des dépenses importantes, le compte n'est débiteur que de 128,74 euros.

Parmi les différents postes, on note =

- L'association a reçu 54 adhésions, le montant libre a permis de recevoir 130 euros que si le prix fixe était à 20 euros.
- Ombrel a renouvelé son don de 100 euros.
- La vente de livres a généré 395,44 euros, néanmoins le poste reste déficitaire car les tarifs d'achats étaient bien plus élevés que la fois précédente (658,80 contre 523), et l'augmentation du prix du livre ne suffit pas à compenser le fait qu'un exemplaire gratuit est fourni à chaque nouvelle animatrice.
- L'augmentation des frais bancaires de la Poste va conduire à un changement de banque, la nouvelle trésorière se chargera de la prospection.

Sans autre question, le Rapport Financier est porté aux voix de l'Assemblée Générale. Il est approuvé à l'unanimité.

4. Rapport Moral 2010

4.1. Actions réalisées en 2010

Recomposition du Conseil d'Administration

Début 2010, le Conseil d'Administration était composé comme suit : Sonia HEIMANN, Sabine GUEBLI, Delphine HALLE, Aline MARTIN-PLANCHE. Myriam GODEFROY-AGRAM était en disponibilité en tant que membre fondateur.

Fin 2010, le Conseil d'Administration était constitué comme suit : Sonia HEIMANN, Sabine GUEBLI, Delphine HALLE, et Myriam AGRAM-POTTIER qui a réintégré le CA à sa demande. Sonia HEIMANN a demandé sa mise en disponibilité en octobre 2010, Aline MARTIN-PLANCHE a mis fin à la sienne en juin 2010 et Karine GARCIA-LEBAILLY a été reconvoquée en août 2010 .

Axes de travail en 2010

- Point sur la fréquentation du site internet www.cesarine.org et sa récente remise en forme
- Point sur les inscriptions sur le forum public : fréquentation, évolution des rubriques, création d'un profil « Association Césarine »
- Les outils de communication externes : Newsletter, feuillets, affiches, cartes de visites, profil Facebook
- Mode de fonctionnement du forum de travail : nombre de participantes, présentation, FAQ...
- Point sur les cotisations et les conséquences de la cotisation libre (aucune inférieure à 20 euros)
- Visibilité externe : salons, conférence, relations presse, parution de Césarine dans des livres
- Demande de subvention.
- Relation avec les professionnels de santé : travail auprès des réseaux de périnatalité
- Mise en place du principe de référente locale
- Création d'un organigramme pour permettre des prises de décisions sans participation obligatoire du Conseil d'Administration
- Suite à de nombreuses difficultés administratives en Belgique, l'entité Césarine Belgique n'est toujours pas créée mais devrait l'être courant 2011.

4.2. Projets pour 2011

- Il est proposé au vote des participantes la préparation de modules à destination :
 - o Des cours de préparation à l'accouchement,
 - o Des écoles de sages-femmes et d'infirmières,
 - o Des accompagnants à la naissance, psychologues, ostéopathes, sages-femmes.

L'association estime aujourd'hui avoir la légitimité suffisante pour porter son discours et son approche de la naissance par césarienne et de l'AVAC.

Soumis au vote de l'Assemblée, les différentes parties de ce projet sont adoptées :

- o A l'unanimité pour les cours de préparation à l'accouchement,
- o A 21 voix contre une concernant les écoles de sages-femmes et d'infirmières,
- o A 17 voix contre 5 pour ce qui est des accompagnants à la naissance, car il est évoqué le manque de retour sur investissement, notamment par rapport au temps nécessaire.

- Afin de rassembler des fonds pour financer les actions de l'association, il est posé la question de faire appel au don par mail aux membres du forum, mais techniquement le problème est complexe, notamment sur la création de listes d'adresses permettant d'exclure les adhérentes ou donatrices.

Sonia HEIMANN pense qu'il y a possibilité de réaliser un mailing.

Ce projet est adopté à l'unanimité des présentes.

- L'idée de faire un congrès Césarine est aussi évoquée, mais étant donné la complexité de ce projet et son coût, il est abandonné.

- Julie BRAU continue la veille médicale et évoque la création de pages du site sur des sujets liés de près à la césarienne :

- o grossesses gémellaires,
- o prématurité.

L'Assemblée Générale, adopte ce projet à l'unanimité et Julie BRAU en est désignée responsable.

- Karine GARCIA-LEBAILLY évoque un projet de livre collectif sur la césarienne, deux éditeurs ont déjà contacté l'association à ce sujet, et il n'y a aucune contrainte de format ou de type de contenu.

A l'unanimité, l'Assemblée décide de repousser ce projet à 2012.

- Karin RUCKEBUSCH aborde la création d'un livret informatif sur la césarienne qui serait donné en consultation prénatale ou lors des cours de préparation à la naissance.

Ce projet est adopté à l'unanimité par l'Assemblée, un fil à ce sujet (contenu, financement...) sera ouvert sur le forum de travail.

- Sonia HEIMANN informe l'Assemblée sur le travail de la HAS sur une recommandation concernant la césarienne programmée. Elle explique que ce texte sera purement médical, le but étant pour la Sécurité Sociale de faire baisser le taux de césarienne programmée en réduisant les indications.

L'établissement de cette recommandation comporte 3 étapes :

- o Note de cadrage, sans intervention de Césarine
- o Groupe de travail sur le contenu où l'association peut intervenir
- o Groupe de relecture où Césarine peut encore intervenir, mais avec des personnes différentes de celles ayant participé à la rédaction.

La participation de Césarine à ce travail est votée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

- Isabelle BIANCHI évoque un symposium comme ceux de la Leache League France à destination des professionnels de santé.

Jugé intéressant, ce projet est néanmoins renvoyé ultérieurement.

- Karin RUCKEBUSCH pose la question de la recherche de subventions. Elle rappelle que Césarine manque de représentativité au niveau national mais aussi d'un manque d'ancrage au niveau local.

Elle ajoute que les subventions pour le fonctionnement courant des associations sont devenues rares, et que maintenant on peut essentiellement demander une aide par rapport au financement d'une action précise, notamment sur le fond d'appel à projet, mais l'association doit être capable d'amener 20% de l'investissement financier nécessaire.

Egalement, le fait qu'il n'y ait qu'une vingtaine de membres actives au niveau national est un handicap pour susciter l'intérêt des financeurs.

Aussi, elle rappelle qu'elle ne peut gérer tous les dossiers de demandes de subventions, mais se propose de soutenir la référente locale concernée par chaque projet.

Enfin, la piste de la fondation APICIL est à nouveau évoquée.

L'Assemblée Générale vote à l'unanimité cet axe de travail.

- Sabine GUEBLI fait un laïus juridique et accepte de relire la future page du site à ce sujet.

La création de cette page obtient l'unanimité des votes.

- Sonia HEIMANN pense qu'il faudrait créer des pages sur :

- o le syndrome de stress post-traumatique
- o la dépression du post-partum.

Ce projet est évoqué adopté à l'unanimité.

- L'état d'avancement de la création de Césarine Belgique est évoqué. L'aspect de l'assurance est réglé, il reste à donner une existence légale à l'entité, un point sera fait avec Valérie Gonda.

La finalisation du projet sur le plan juridique est approuvée à l'unanimité, malgré les importantes difficultés posées par l'administration belge.

L'Assemblée Générale vote à présent le contenu du Rapport Moral. Il est approuvé à l'unanimité des présentes

L'ordre du jour ayant été épuisé, l'Assemblée Générale est clôturée à 16H30.

Aline MARTIN PLANCHE

Présidente de séance

Myriam GODEFROY-AGRAM

Secrétaire de séance